

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENT  
DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024**

Le mardi 24 septembre 2024, à 19h, les membres du Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement se sont réunis dans la salle Jacques Chirac de la mairie sur convocation adressée individuellement à chacun des conseillers par M. le Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement le 18 septembre 2024, conformément aux dispositions des articles L 2121-9, L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.). L'ensemble des documents de la séance ont été adressés aux élus par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite aux mêmes dates sur le panneau de la mairie du 17<sup>ème</sup> Arrondissement prévu à cet effet ainsi que par voie dématérialisée à l'aide d'ODS-Mairies

La majorité des 36 membres du Conseil d'arrondissement en exercice était présente à l'ouverture de la séance :

Mme ASSOULINE, M. BERTHAULT, Mme BESSIS, Mme BOUGERET, M. BOULARD, M. CHARPENTIER, Mme CONTENT, Mme DE LA MORANDIERE, M. DE LIVONNIÈRE, Mme DUMAS, M. DUMESNIL, Mme FERNANDES, M. GUERRE, M. GOSSAIN, Mme JACQUEMONT, Mme KOBON-MONNET, Mme KUSTER, M. LAVAUD, M. LEDRAN, M. LOGEREAU, Mme LUBIN-NOËL, M. MALLO, M. PECHENARD, M. PERIFAN, Mme ROUAH, Mme SERFATI, Mme TAIEB, M. TERRIOUX, M. ZIADY.

Sont arrivés en cours de séance :

M. BOHBOT à la délibération 172024021

Mme MAMAN à la délibération 172024020

M. DASSIE au vœu V172024040

Excusés, ayant donné pouvoir :

M. DASSIE donne pouvoir à M. ZIADY jusqu'à la délibération 2024 DJS 118

M. HATTE donne pouvoir à Mme BOUGERET

Mme HAZARABEDIAN donne pouvoir à Mme ROUAH

Mme PEREZ donne pouvoir à M. DUMESNIL

Mme TOURY donne pouvoir à M. BOULARD

M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement, constatant que le quorum est atteint (29 présents sur 36 membres), ouvre la séance à 19h00 sur l'ordre du jour prévu et transmis par voie dématérialisée.

Ordre du jour :

**I. Adoption de la procédure d'urgence (172024017)**

**II. Désignation du secrétaire de séance (172024018)**

**III. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2024 (172024019)**

**IV. Modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles (172024021)**

**V. Modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées (172024022)**

**VI. Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025 (172024020)**

**VII. Examen pour avis des projets et vœux suivants**

**2024 DDCT 136** Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025

**2024 DDCT 134** États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025

**2024 DDCT 135** États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2025

**2024 DAC 349** Subventions (100.000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions

**2024 DAC 354** Subventions (1 800 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 17<sup>e</sup> arrondissement

**2024 DFPE 78** Subventions accordées (1 395 004 €) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux

**2024 DFPE 79** Subventions (85 000 euros) - et conventions - à huit associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et sur Tout Paris

**2024 DFPE 151** Multi-accueil municipal situé 59 rue Berzélius 17<sup>e</sup> – convention de transfert de gestion du domaine public entre Paris Habitat et la Ville de Paris

**2024 DDCT 155 DFPE** Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions (100.000 euros) pour 7 associations (11<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements)

**2024 DSOL 115** Transformations Olympiques – Transformations Olympiques – Subventions (87 800 euros) et conventions avec 8 associations dans le cadre du projet Bouge et Partage

**2024 SG 61** Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris

**2024 DLH 224** Réalisation, 76 rue Dulong (17<sup>e</sup>) d'un programme d'acquisition-amélioration de 39 logements sociaux (20 PLA I - 12 PLUS - 7 PLS) par la RIVP - Subvention (1 153 692 euros)

**2024 DDCT 157** Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 423 557 euros pour 5 projets associatifs)

**2024 DEVE 78** Mise à disposition par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris du square situé au 17-23 rue Pierre Demours (17<sup>e</sup>) pour son ouverture au public – Convention de gestion

**2024 DSOL 136** Subventions (420 682,00 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité

**2024 DVD 110** Stationnement de surface – mesures d'ajustement

**2024 DAE 123** Marchés découverts alimentaires – principe du renouvellement de la délégation de service public

**V172024045** Vœu relatif à une étude pour un marché découvert alimentaire de proximité dans le 17<sup>e</sup> - Rattaché à la délibération 2024 DAE 123

**2024 DASCO 34** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros)

**2024 DASCO 35** Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)

**2024 DASCO 94** Subvention (30.000 euros) avec convention et (9.000 euros) avec l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75)

**2024 DASCO 36** Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)

**2024 DASCO 43** Subventions d'investissement (156.089 euros) à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024

**2024 DASCO 56** Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

**2024 DASCO 138** Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

**2024 DAC 435** Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alexandre Glasberg au 38 rue de Tocqueville à Paris 17e

**2024 DJS 116** Attribution de la dénomination Just Fontaine au stade de la Porte d'Asnières situé 17 avenue de la Porte d'Asnières (17ème)

**2024 DJS 117** Attribution de la dénomination Renée Garilhe au Gymnase Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17ème)

**2024 DJS 118** Attribution de la dénomination Marjorie Gestring à la piscine Champperret, située 36 boulevard de Reims, (17ème)

### VIII. Vœux

**V172024040** Vœu relatif à la mise en place d'une alternative végétarienne dans les restaurants administratifs de l'Association Sociale en faveur des Personnels de la Ville de Paris

**V172024041** Vœu relatif à la coordination institutionnelle des expulsions de locataires de logements sociaux condamnés pour des faits délictuels de nature à nuire la tranquillité des résidents

**V172024043** Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre DAC (1893-1975), humoriste, comédien et résistant, au 3 rue Théodore de Banville dans le 17e arrondissement

**V172024042** Vœu relatif au passage à 50km/h du boulevard Périphérique

**V172024044** Vœu relatif au programme Embellir Votre Quartier 4

**V172024046** Vœu relatif à l'installation d'une vélo-station dans le quartier de la Porte Maillot

**V172024047** Vœu relatif à l'accès au WIFI dans les clubs seniors du 17e arrondissement

**V172024048** Vœu relatif à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et la pérennisation d'une offre d'animations culturelles et sportives pendant la période estivale

**V172024038** Vœu relatif à l'exonération de droits de terrasses des commerces affectés par les travaux de voirie

**V172024039** Vœu relatif à la gestion de la propreté et du tri des déchets lors des Jeux olympiques et paralympiques



**DELIBERATION N° 17-24-144**

**OBJET : 172024017 Adoption de la procédure d'urgence**

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy Boulard Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : le Conseil du 17<sup>ème</sup> arrondissement approuve la procédure d'urgence pour l'examen des projets figurant sur l'ordre du jour complémentaire.

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-145**

**OBJET : 172024018 Désignation du secrétaire de séance**

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2, notamment son article L. 2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 18 septembre 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : M. Karim ZIADY, Conseiller du 17<sup>ème</sup> arrondissement, est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-146**

**OBJET : 172024019 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'arrondissement du 11 juin 2024**

Le conseil d'arrondissement du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Livre V, Titre 1er, Chapitres 1er et 2 ;

Vu la convocation adressée à chaque Conseiller le 18 septembre 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement.

DÉLIBÈRE

ARTICLE UNIQUE : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 11 juin 2024 est adopté

Nombre de votants : 34 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-147**

**OBJET : 172024021 - Modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles.**

Le conseil du 17e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2511-19 ;

Vu la lettre de démission de M. Théo MICHEL en date du 17 juin 2024, adressée à M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

Vu la lettre d'information adressée à la Maire de Paris et au Préfet de la Région Ile de France en date du 18 juin 2024 ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, maire du 17ème arrondissement ;

**DÉLIBÈRE**

ARTICLE UNIQUE : Mme Géraldine ROUAH, adjointe au Maire du 17e arrondissement, est désignée en tant que représentante du conseil du 17ème arrondissement au sein du conseil de l'école élémentaire Jouffroy d'Abbans, et Mme Sonia HAZARABEDIAN, adjointe au Maire du 17e arrondissement, est désignée en tant que représentante du conseil du 17ème arrondissement au sein du conseil de l'école élémentaire Saint-Ouen, à la majorité des suffrages exprimés.

Conformément à l'article L.2511-19 du code général des collectivités territoriales, les votants à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret.

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 1

**DELIBERATION N° 17-24-148**

**OBJET : 172024022 Modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées**

Le Conseil du 17e arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2511-19 ;

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses articles L.421-2 et R.421-14 et suivants ;

Vu la lettre de démission de M. Théo MICHEL en date du 17 juin 2024, adressée à M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

Vu la lettre d'information adressée à la Maire de Paris et au Préfet de la Région Ile de France en date du 18 juin 2024 ;

Sur la proposition de Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17ème arrondissement ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Sont désignés en tant que représentants du conseil du 17ème arrondissement au sein des conseils d'administration des lycées à la majorité des suffrages exprimés :

	<b>Lycées</b>	
	<i>TITULAIRES</i>	<i>SUPPLEANTS</i>
Lycée Honoré de Balzac 118, bd Bessières	L. FERNANDES M. MAMAN	G. ROUAH-ZANGRILLI K. ZIADY
Lycée technologique École Nationale de Commerce 70 bd Bessières	A. de La MORANDIERE K. ZIADY	G. ROUAH-ZANGRILLI F. DASSIE

Conformément à l'article L.2511-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, les votants à l'unanimité ont décidé de ne pas procéder au scrutin secret et se sont prononcés à main levée.

Nombre de votants : 35 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 34

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 1

**DELIBERATION N° 17-24-149**

**OBJET : 172024020 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025**

Le Conseil du 17e arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-13, L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération du Conseil de Paris concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 17e arrondissement a la charge ;

Sur le rapport présenté par Madame Alix BOUGERET, Première adjointe ;

Sur la proposition de Monsieur Geoffroy BOULARD, Maire du 17e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

ARTICLE 1 : L'inventaire des équipements de proximité dont le conseil du 17e arrondissement a la charge est fixé conformément à la liste ci-annexée.

ARTICLE 2 : L'ensemble des précédentes délibérations concernant l'inventaire des équipements dont le conseil du 17e arrondissement a la charge est abrogé.

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-150**

**OBJET : 2024 DDCT 136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16 et L.2511-18 ;

Vu le projet de délibération, en date du par lequel Madame la Maire de Paris lui propose, au titre de l'exercice 2025, de mettre à jour l'inventaire des équipements dont les conseils d'arrondissement ont la charge ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 136

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-151**

**OBJET : 2024 DDCT 134 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le titre I du livre V du code général des collectivités territoriales relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L.2511-16, L.2511-18, L.2511-36 à L.2511-41 et R. 2511-22 ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose de déterminer, au titre de l'exercice 2025, les modalités de répartition des sommes destinées aux dotations des arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 134

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-152**

**OBJET : 2024 DDCT 135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-  
Investissement 2025**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le livre V, titre I du Code général des Collectivités territoriales portant dispositions particulières applicables à Paris, Marseille et Lyon et notamment les articles L. 2511-16, L. 2511-18, L. 2511-22, L. 2511 -27, L. 2511-28, L. 2511-36, L. 2511-36-1 et L. 2511-43 ;

Vu le Code de la Commande publique du 1er avril 2019 ;

Vu la délibération du Conseil de Paris 2020 DFA 28 des 23 et 24 juillet 2020 relative à la délégation donnée aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose d'autoriser les conseils d'arrondissement à effectuer des dépenses d'investissement sur des équipements autres que ceux visés à l'article L. 2511-16 du Code général des Collectivités territoriales ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 135

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-153**

**OBJET : 2024 DAC 349 Subventions (100.000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001- 495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000- 321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de fonctionnement à 30 associations et la signature de 9 conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAC 349

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-154**

**OBJET : 2024 DAC 354 Subventions (1 800 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 17<sup>e</sup> arrondissement**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement aux associations COURTS DEVANT et UPALYCA Union Pour Le Patrimoine Du Lycée Carnot ;

Sur le rapport présenté par Mme Alix BOUGERET, première adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAC 354

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION N° 17-24-155**

### **OBJET : 2024 DFPE 78 Subventions accordées (1 395 004 €) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs tripartite signée le 4 août 2022 avec l'association « Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation » (APASO) ayant son siège social 10 avenue Noyer Lambert 91 300 à Massy et l'association « Carrefour 14 » ayant son siège social 15, rue des Mariniers (14e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents dit « Le petit Port » situé dans le centre social Didot situé au 15 rue des Mariniers (14e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 13 septembre 2022 avec l'association « ARC- EA » ayant son siège social 8, rue Budé à Paris (4e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Caragole » situé 17, rue de l'Échiquier (10e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 4 novembre 2021 avec l'association « Centre d'Action Sociale Protestant » (CASP) ayant son siège social 20, rue Santerre à Paris (12e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Bulle d'Air » situé 60, rue Greneta (Paris centre) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 18 novembre 2021 avec l'association « Consultation et lieu d'accueil psychanalytique » (CLAP) ayant son siège social 62, rue de la Rochefoucauld (9e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Le Passage des Tout-Petits » et l'action « accueil des plus grands » situés 24 passage Raguinot (12e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 novembre 2021 avec l'association « De l'Infans à L'Enfant », ayant son siège social 48 bis, rue Boinod à Paris (18e) pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents « La Babillo » et son accueil « Quiditquoi » situés à la même adresse ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 13 septembre 2022 avec l'association « École des Parents et des Éducateurs » d'Ile de France (EPE-IDF) ayant son siège social 5, impasse Bon Secours à Paris (11e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « La Maison Ouverte » situé 164 boulevard Voltaire (11e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 8 novembre 2021 avec la « Fondation de Rothschild », ayant son siège social 76, rue de Picpus à Paris (12e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents dénommé « L'Ilot Bébé », situé 4/7, square Dunois à Paris (13e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 novembre 2022 avec l'association « La Cabane Bleue » ayant son siège social 30, rue Boissière à Paris (16e), pour le fonctionnement d'un lieu d'accueil enfants parents situé à 3 adresses (17e) ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 25 novembre 2021 avec l'association « L'Arbre Bleu » ayant son siège social 52, rue Polonceau à Paris (18e), pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents situé à la même adresse ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 6 décembre 2022 pour le fonctionnement du lieu d'accueil enfants parents « Les P'tits, les Grands » situé 5, rue de la Boule Rouge à Paris (9e) avec l'association « Parler à d'Autres », ayant son siège social situé à la même adresse ;

Vu la convention annuelle d'objectifs signée le 20 septembre 2023 avec le Groupement d'Intérêt Public « Samu Social de Paris », ayant son siège social 35, avenue Courteline à Paris (12e), pour le fonctionnement du LAEP hors les murs « les Petits à l'hôtel » situé dans les hôtels sociaux situés boulevard Magenta (10e) et rue Chaligny (12e) ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions à douze associations et à la Caisse d'allocations familiales de Paris ainsi que la signature de dix avenants aux conventions existantes et sept conventions pour la gestion de lieux d'accueils enfants parents ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 2024 DFPE 78

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-156**

**OBJET : 2024 DFPE 79 Subventions (85 000 euros) - et conventions - à huit associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et sur Tout Paris**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à neuf associations et la signature de conventions ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 79

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-157**

**OBJET : 2024 DFPE 151 Multi-accueil municipal situé 59 rue Berzélius 17e – convention de transfert de gestion du domaine public entre Paris Habitat et la Ville de Paris**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2511- 1 et suivants et les articles L 2122- 21 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L2122- 1- 3, L. 2123- 3 à L. 2123- 6, L.2521- 1 ;

Considérant que la Ville de Paris gère un multi-accueil municipal situé 59 rue Berzélius 17e, dans un immeuble appartenant à Paris Habitat ;

Considérant que le titre d'occupation de la Ville a expiré le 31 mars 2017 ;

Considérant qu'en vue de renouveler la mise à disposition des locaux, qui font partie du domaine public de Paris Habitat, il convient de conclure une convention de transfert de gestion ;

Considérant que Paris Habitat a accepté une prise d'effet du transfert de gestion à compter du 1er avril 2020 ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose de d'autoriser à conclure avec Paris Habitat OPH une convention de transfert de gestion portant sur des locaux situés 59 rue Berzélius 17e et dépendant du domaine public de l'Office ;

Sur le rapport présenté par Mme Aline BESSIS, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DFPE 151

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-158**

**OBJET : 2024 DDCT 155 DFPE – Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions (100.000 euros) pour 7 associations (11e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements)**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son Article L2511-14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 - 2030) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation les modalités d'attribution de subventions de fonctionnement et d'investissement à différentes associations œuvrant pour la Politique de la Ville ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 65, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer le contrat de ville parisien 2024-2030 ;

Vu le projet de délibération 2024 DDCT 100, par lequel Madame la Maire de Paris demande d'adopter la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 155

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-159**

**OBJET : 2024 DSOL 115 Transformations Olympiques – Transformations Olympiques – Subventions (87 800 euros) et conventions avec 8 associations dans le cadre du projet Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511- 13 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose d'approuver des conventions avec 8 associations (Comité Départemental de Paris de Tennis ; Compagnie Au-Delà Du Quai ; Union Sportive des Bretons de Paris ; Proximsport ; Association pour la Promotion et l'Organisation Ludiques de Loisirs – APOLLO ; Association de Sports Adaptés et de Loisirs de Paris-ASALP ; Jogador ; Paris Acasa Futsal) dans le cadre du programme héritage de la Ville de Paris « Transformations Olympiques » ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 115

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-160**

**OBJET : 2024 SG 61 Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511- 1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2122- 1 et suivants et R. 2122- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire de Paris propose de conclure un avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip ;

Sur le rapport présenté par Mme Athénaïs de la MORANDIERE, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 SG 61

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-161**

**OBJET : 2024 DLH 224 Réalisation, 76 rue Dulong (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 39 logements sociaux (20 PLA I - 12 PLUS - 7 PLS) par la RIVP - Subvention (1 153 692 euros)**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'approuver la participation de la Ville de Paris au financement du programme d'acquisition-amélioration de 39 logements (20 PLA I - 12 PLUS - 7 PLS) à réaliser par la RIVP au 76 rue Dulong ;

Sur le rapport présenté par M. Scévole de LIVONNIERE, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

A la majorité, avis défavorable est donné au projet 2024 DLH 224

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 6

Suffrages exprimés contre : 29

Abstention : 1

**DELIBERATION N° 17-24-162**

**OBJET : 2024 DDCT 157 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 423 557 euros pour 5 projets associatifs)**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511- 14 ;

Vu le contrat de Ville voté le 10 juillet 2024 pour une durée de cinq ans (2024 – 2030) ;

Vu le décret n° 2023- 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains est venu fixer la liste des nouveaux quartiers prioritaires de la Ville de Paris à compter du 1er janvier 2024 ;

Vu le projet de délibération par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions d'investissement à plusieurs associations ;

Considérant que le renouvellement du contrat de Ville 2024-2030 étant en cours fin 2023/début 2024, et qu'en accord avec la Préfecture de Région, il a été décidé d'attribuer les subventions de l'Appel à Projet politique de la Ville dans le même cadre qu'en 2023 ;

Sur le rapport présenté par M. Philippe GUERRE, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DDCT 157

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-163**

**OBJET : 2024 DEVE 78 Mise à disposition par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris du square situé au 17-23 rue Pierre Demours (17e) pour son ouverture au public – Convention de gestion**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération autorisant Madame la Maire de Paris à signer avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) une convention pour définir les conditions et modalités de mise à disposition du square situé au 7-23 rue Pierre Demours, dit square Pierre Demours, à Paris 17e pour en assurer l'ouverture au public ;

Vu la convention annexée au projet de délibération ;

Vu le plan annexé en pièce jointe ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène JACQUEMONT, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DEVE 78

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-164**

**OBJET : 2024 DSOL 136 Subventions (420 682,00 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du par lequel Madame la Maire de Paris propose l'attribution de subventions, dans le cadre dans le cadre de 39 conventions pluriannuelles d'objectifs et 4 conventions annuelles avec les associations gestionnaires du réseau des centres sociaux et espaces de vie sociale parisiens ;

Sur le rapport présenté par M. Hugues CHARPENTIER, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DSOL 136

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION N° 17-24-165**

### **OBJET : 2024 DVD 110 Stationnement de surface – mesures d'ajustement**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.233 3- 87, L.2512- 14, R.2512- 1, D.2512- 2 et R.2333- 120- 1 à R.233 3- 120- 67 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2121- 29 ;

Vu le Code de la route et notamment les articles L.411- 1 et R.311- 1, 417- 6 ;

Vu l'article 63 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (création du FPS) ;

Vu le décret n°201 5- 557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévue à l'article L.2333- 87 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 2015 fixant les caractéristiques du numéro des avis de paiement et les spécifications techniques mentionnées à l'article R.2333- 120- 10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération 017 DVD 14- 1 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : principes pour les véhicules ;

Vu la délibération 2017 DVD 14- 2 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement et forfait de post-stationnement : véhicules visiteurs et résidents ;

Vu la délibération 2017 DVD 14- 3 relative à la municipalisation du stationnement payant 2018 - Mise en place de la redevance de stationnement : véhicules professionnels ;

Vu la délibération 2018 DVD 46 relative aux dispositions applicables au stationnement de surface (poids lourds, déménagements, autocars et professionnels divers) ;

Vu la délibération 2021 DVD 24- 2 relative au stationnement de surface – Stationnement des visiteurs ;

Vu la délibération 2021 DVD 24- 3 relative au stationnement des Poids lourds, Stationnement événementiel et déménagements ;

Vu la délibération 2021 DVD 24- 4 relative au stationnement de surface – Stationnement des deux-roues motorisés ;

Vu la délibération 2021 DVD 24- 5 relative au stationnement de surface – Stationnement dans les bois de Boulogne (16e) et de Vincennes (12e) ;

Vu la délibération 2022 DVD 3- 1 relative au stationnement de surface – Mesures diverses y compris tarifaires ;

Vu la délibération 2022 DVD 3- 2 relative au stationnement des 2 Roues motorisées ;

Vu la délibération 2022 DVD 13- 1 relative à l'écartement du droit d'opposition à la collecte des données ;

Vu la délibération 2022 DVD 92 DSOL relative au stationnement de surface – Dispositions solidaires diverses ;

Vu la délibération 2022 DVD 142- 1 relative au stationnement de surface dans les bois de Boulogne et Vincennes - mesures diverses ;

Vu la délibération 2024 DVD 43- 1 relative au stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules ;

Vu la délibération 2024 DVD 43- 2 relative au stationnement de surface - Tarification au poids des véhicules électriques et de certains véhicules hybrides ;

Vu la délibération 2024 DVD 43- 3 relative au stationnement de surface - Simplifications résultant de l'accès au SIV ;

Vu le projet de délibération, par lequel Madame la Maire de Paris demande l'approbation, de la suppression des Forfait de Post-Stationnement apposés aux abonnés aux tarifs résidentiel et professionnel sédentaire qui ont le plus été gênés pour stationner en bas de chez eux ou à proximité de leur local commercial, par les zones rouges établies lors des Jeux Olympiques et Paralympiques, le report au 1er octobre 2024 de la tarification au poids des véhicules et la fixation du seuil d'application des dispositions de la délibération 2024 DVD 43- 2 aux véhicules dont le type de carburant ou de source d'énergie est listé en annexe de la délibération 2022 DVD 3-1 à 2 tonnes ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe LEDRAN, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DVD 110

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-166**

**OBJET : 2024 DAE 123 Marchés découverts alimentaires – principe du renouvellement de la délégation de service public**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu la troisième partie du Code de la commande publique consacrée aux contrats de concession ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411- 1 à L 1411- 19 ;

Vu l'avis du comité social territorial de la direction de l'attractivité et de l'emploi en date du 14 juin 2024 ;

Vu l'avis émis le 10 septembre 2024 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en application de l'article L 1411- 4 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris propose d'approuver le principe de la gestion déléguée des marchés découverts alimentaires et biologiques pour une durée de six ans et de l'autoriser à accomplir tous les actes préparatoires à la passation dudit contrat ;

Sur le rapport présenté par M. Pierre-François LOGEREAU, adjoint au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DAE 123

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-167**

**OBJET : V172024045 Vœu relatif à une étude pour un marché découvert alimentaire de proximité dans le 17e - Rattaché à la délibération 2024 DAE 123**

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant la situation économiquement difficile du Marché Navier dans le 17e arrondissement ;

Considérant que le délégataire du marché de la rue Navier éprouve des difficultés à recruter des commerçants pour maintenir le marché, tout en proposant des prix abordables et constants ;

Considérant que le marché souffre d'un manque d'animation, et que la situation excentrée de la rue Navier ne lui permet pas de maintenir une attractivité continue ;

Considérant que les marchés découverts alimentaires sont très appréciés des habitants, comme en témoigne la consultation menée auprès de 5.600 ménages en avril 2024, et participent activement à l'animation de la vie locale ;

Considérant que les marchés découverts alimentaires offrent de nombreuses possibilités aux Parisiens de se fournir en produits de qualité, frais et locaux ;

Geoffroy Boulard, Pierre-François Logereau et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris mette en place une étude spécifique afin d'identifier un lieu pouvant accueillir un marché découvert économiquement viable dans le 17eme arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024045

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-168**

**OBJET : 2024 DASCO 34 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros)**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2023 DASCO 84, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges autonomes (10 757 109 euros) ;

Vu la délibération 2023 DASCO 85, du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023, fixant les dotations initiales de fonctionnement 2024 des collèges imbriqués avec un lycée (2 738 585 euros) ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à l'approbation l'octroi de dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), de subventions d'équipement (258 760 euros), et de subventions pour travaux (191 858 euros) à certains collèges publics parisiens ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 34

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-169**

**OBJET : 2024 DASCO 35 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation les dotations initiales de fonctionnement des collèges publics autonomes pour 2025 (8 699 901 euros) ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 35

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-170**

**OBJET : 2024 DASCO 94 Subvention (30.000 euros) avec convention et (9.000 euros) avec l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75)**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2511- 1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution de subventions de 30.000 € et 9.000 € à l'association départementale des pupilles de l'enseignement public de Paris et la signature d'une convention annuelle ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 94

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-171**

**OBJET : 2024 DASCO 36 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu la délibération 2020 DASCO 111 du Conseil de Paris des 6, 7 et 8 octobre 2020, fixant les conditions de mise en en place du dispositif financier valorisant les collèges qui contribuent à la mixité sociale ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris, soumet à l'approbation les dotations initiales de fonctionnement des collèges imbriqués avec un lycée pour l'année 2025 (2 708 721 euros) ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 36

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-172**

**OBJET : 2024 DASCO 43 Subventions d'investissement (156.089 euros) à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le projet de délibération, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à l'approbation l'octroi d'une subvention d'investissement à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges, édition 2023/2024.

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 43

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-173**

**OBJET : 2024 DASCO 56 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.251 1- 1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L. 213.10 ;

Vu la délibération 2023 DASCO 93 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 56

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-174**

**OBJET : 2024 DASCO 138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.251 1- 1 et suivants ;

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L.213.1 à L. 213.10 ;

Vu la délibération 2023 DASCO 93 du Conseil de Paris des 3, 4, 5 et 6 octobre 2023 approuvant les modalités d'attribution des dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics ;

Vu le projet de délibération 2024 DASCO 138, par lequel la Maire de Paris soumet à l'approbation les dotations de la Ville de Paris pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025 ;

Sur le rapport présenté par Mme Géraldine ROUAH, adjointe au maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DASCO 138

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-175**

**OBJET : 2024 DAC 435 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alexandre Glasberg au 38 rue de Tocqueville à Paris 17e**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2511- 1 et suivants ;

Vu la délibération du 5 mars 1979 réglementant les hommages rendus par la Ville ;

Vu le projet de délibération par lequel Madame la Maire de Paris soumet à l'approbation l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alexandre Glasberg au 38 rue de Tocqueville à Paris 17e ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2022 DAC 435

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-176**

**OBJET : 2024 DJS 116 Attribution de la dénomination Just Fontaine au stade de la Porte d'Asnières situé 17 avenue de la Porte d'Asnières (17ème)**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Just Fontaine au Stade de la Porte d'Asnières, situé 17 avenue de la Porte d'Asnières (17ème) ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 116

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-177**

**OBJET : 2024 DJS 117 Attribution de la dénomination Renée Garilhe au Gymnase Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17ème)**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Renée Garilhe au Gymnase Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17ème) ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 117

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION N° 17-24-178**

**OBJET : 2024 DJS 118 Attribution de la dénomination Marjorie Gestring à la piscine Champerret, située 36 boulevard de Reims, (17ème)**

Le conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération par lequel la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination Marjorie Gestring à la piscine Champerret, située 36 boulevard de Reims, (17ème) ;

Sur le rapport présenté par M. Michel TERRIOUX, conseiller du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur la proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au projet 2024 DJS 118

Nombre de votants : 36 dont 5 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION N° 17-24-179**

**OBJET : V172024040** Vœu relatif à la mise en place d'une alternative végétarienne dans les restaurants administratifs de l'Association Sociale en faveur des Personnels de la Ville de Paris

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Sonia Hazarabedian et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Vu la loi EGalim et la loi Climat et Résilience ;

Vu le Plan Alimentation Durable 2022-2027 de la Ville de Paris ;

Considérant la mise en place de deux repas exclusivement végétariens les mercredis et vendredis depuis la rentrée de septembre 2024 dans les restaurants de l'ASPP ;

Considérant que cette nouveauté a suscité un certain nombre de réactions mitigées de la part des agents de la Ville de Paris fréquentant ces restaurants et des syndicats professionnels les représentant ;

Considérant que cette mise en place poursuit la réalisation des objectifs ambitieux du Plan alimentation durable voté en 2022 visant à atteindre une restauration collective 100% bio et durable, une meilleure valorisation des déchets et deux repas végétariens minimum par semaine ;

Considérant que cette mise en place ne peut se faire sans prendre en compte les besoins spécifiques des agents fréquentant ces restaurants et doit résulter d'un dialogue social ;

Considérant que l'exécution du PAD court jusqu'en 2027 ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Sonia Hazarabedian et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Ville de Paris déploie de manière progressive les menus végétariens dans les restaurants administratifs de l'ASPP ;
- Ce déploiement s'appuie sur une expérimentation dans des restaurants « pilotes » et des enquêtes de satisfaction auprès des agents afin de quantifier au plus près des besoins réels des personnels de la Ville de Paris ;
- Les syndicats soient associés à l'ensemble du processus de déploiement ;
- Une alternative non végétarienne soit laissée au choix des agents.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024040

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

## **DELIBERATION N° 17-24-180**

**OBJET : V172024041** Vœu relatif à la coordination institutionnelle des expulsions de locataires de logements sociaux condamnés pour des faits délictuels de nature à nuire la tranquillité des résidents

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Scévole de Livonnière, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant la hausse permanente des personnes mises en cause dans des réseaux de trafic de drogue ;

Considérant la violence accrue de ces réseaux et la mise en danger quotidienne des habitants ;  
Considérant la nécessité de rendre efficaces les décisions de justice, résultant de longues et difficiles enquêtes de police, et donc la mobilisation des moyens de l'État ;

Considérant le rôle prépondérant de la Ville de Paris dans les conseils d'administration des bailleurs sociaux ;

Considérant la Convention territoriale globale (2023-2027) signée entre la Ville de Paris et la Caisse d'allocations familiales ;

Considérant les initiatives prises ces derniers mois à Grenoble et à Nice en coopération avec la CAF, le Parquet mais aussi avec les bailleurs sociaux ;

Geoffroy Boulard, Jean-Didier Berthault, Scévole de Livonnière, Hugues Charpentier et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Ville de Paris soutienne et soit à l'initiative d'une demande de convention entre le parquet de Paris et la CAF sous la forme de ce qui est initié depuis le mois d'août dernier dans le département de l'Isère, afin de supprimer les allocations versées aux personnes condamnées pour trafic de drogue ;
- La Ville de Paris incite les bailleurs sociaux à établir des conventions avec les autorités judiciaires afin de pouvoir mettre en œuvre l'expulsion de locataires ayant un comportement nuisible pour la communauté, à l'image de ce qui est réalisé par les bailleurs sociaux de la Ville de Nice depuis l'année dernière.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement ;

**DÉLIBÈRE :**

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024041

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION N° 17-24-181**

**OBJET : VI72024043** Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre DAC (1893-1975), humoriste, comédien et résistant, au 3 rue Théodore de Banville dans le 17e arrondissement

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont, Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant l'incroyable carrière de Pierre DAC, comme humoriste et comédien, se produisant dès les années 1930 dans divers théâtres parisiens, créant un journal humoristique *L'Os à Moelle*, ou encore participant à plusieurs émissions radiophoniques, notamment *La Course au trésor* ou *La Société des Loufoques* qui rencontrent un grand succès ;

Considérant qu'il forme avec Francis Blanche l'un des duos d'humoristes les plus iconiques de la scène française du XXe siècle ;

Considérant qu'il s'est illustré pendant la Seconde Guerre mondiale en devenant l'une des voix de la Résistance en rejoignant l'émission « Les Français parlent aux Français » de Radio Londres ;

Considérant qu'il décède le 9 février 1975 au 3 rue Théodore de Banville dans le 17e arrondissement, où il habitait ;

Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont, Michel Terrioux et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu qu'une plaque commémorative soit apposée au 3 rue Théodore de Banville en hommage à Pierre Dac.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72024043

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION N° 17-24-182**

**OBJET : V172024042** Vœu relatif au passage à 50km/h du boulevard Périphérique

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Brigitte Kuster et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant la décision de la Maire de Paris de limiter la vitesse sur le boulevard Périphérique à 50km/h à compter du 1er octobre 2024 ;

Considérant la Mission d'Information et d'Évaluation du Conseil de Paris lancée en 2018 ;

Considérant que la MIE préconisait de lancer une étude afin de recueillir des données précises sur les usages du périphérique et ses impacts et de réfléchir à une nouvelle gouvernance incluant les communes limitrophes, les départements, la Métropole du Grand Paris, la Région Île-de-France et l'État ;

Considérant que ces préconisations n'ont pas été mises en œuvre ;

Considérant la Commission d'enquête et la Participation du Public par Voie Électronique (PPVE) réalisée du 17 avril au 28 mai 2023 ;

Considérant le caractère d'ouvrage stratégique du périphérique pour l'ensemble de la circulation en Île-de-France ;

Considérant la nécessité de mener une réflexion large associant toutes les parties prenantes sur le périphérique afin de répondre aux enjeux écologiques, de santé publique et de réduction des fractures urbaines entre Paris et la Petite Couronne ;

Geoffroy Boulard, Catherine Dumas, Brigitte Kuster et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- Le passage à 50km/h du périphérique fasse l'objet d'une concertation avec l'ensemble des acteurs concernés ;
- Cette concertation se base sur des études d'impact ;
- La régulation des vitesses soit progressive et dynamique en prenant en compte les conditions de trafic.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024042

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 6

Abstention : 0

## **DELIBERATION N° 17-24-183**

**OBJET : V172024044** Vœu relatif au programme Embellir Votre Quartier 4

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que EVQ 4 couvre 3 quartiers (MLK, Batignolles et Legendre-Lévis) et devait avoir un budget de 5,5 M€ ;

Considérant que la phase de concertation pour ce programme a débuté en avril 2024, comprenant 3 marches exploratoires et un grand atelier de concertation « carte sur table » ;

Considérant que cette concertation a donné lieu à 215 idées de la part des habitants, témoignant du grand intérêt des riverains pour ce projet ;

Considérant qu'au moment de finaliser la concertation EVQ4, le montant alloué a été ramené à 200K€ sur 2025, soit à peine de quoi débiter les études ;

Considérant que cette baisse substantielle de financement laisse craindre une perte de volonté de mener à bien les différents projets pourtant annoncés ;

Geoffroy Boulard, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Maire de Paris apporte des explications concrètes sur les motifs de ces changements et qu'elle réétudie les montants des budgets pour ces travaux qui ont été annoncés aux habitants et dont les études devraient débiter sitôt la fin de la phase de concertation ;

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement ;

**DÉLIBÈRE :**

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024044

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

#### **DELIBERATION N° 17-24-184**

**OBJET : V172024046** Vœu relatif à l'installation d'une vélo-station dans le quartier de la Porte Maillot

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Agnès Toury, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que le développement des mobilités douces et la pratique du vélo sont des axes majeurs de la politique parisienne des déplacements ;

Considérant qu'au-delà de la création d'un réseau de pistes cyclables continues et sécurisées, il s'agit aussi de renforcer l'offre de stationnement pour les vélos ;

Considérant que le schéma directeur élaboré par Ile-de-France Mobilités prévoyait alors deux stationnements en libre-service Porte Maillot et Porte de Champerret, ainsi qu'une vélo-station (consigne sécurisée) Porte Maillot ;

Considérant les pistes d'implantation à proximité du Palais des Congrès proposées par la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant le vœu voté à l'unanimité du Conseil de Paris en décembre 2022 ;

Considérant l'annonce faite par le Secrétariat Générale de la Ville de Paris dans un courrier en date du 5 juillet 2023 stipulant que la meilleure opportunité se situait au niveau -1 du parking de la Porte Maillot et prendrait place dans le projet de réaménagement global de la Porte ;

Considérant que les réaménagements d'ampleur de la Porte Maillot en ont fait un important hub de mobilités incluant le RER E, le RER C, une station de métro, un arrêt de tramway, plusieurs lignes de bus, une piste cyclable ;

Considérant que l'implantation d'un site de stationnement pour vélos est primordiale pour répondre aux attentes des riverains, des visiteurs et des usagers en particulier ceux empruntant plusieurs modes de transport ;

Geoffroy Boulard, Brigitte Kuster, Agnès Toury, Christophe Ledran et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que :

- La Ville de Paris informe la Mairie d'arrondissement de l'avancée des études techniques pour l'installation d'une vélo-station Porte Maillot ;
- La Ville de Paris transmette le calendrier prévisionnel des travaux nécessaires à cette installation.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024046

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION N° 17-24-185**

**OBJET : V172024047** Vœu relatif à l'accès au WIFI dans les clubs seniors du 17e arrondissement

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant que les personnes de 70-80 ans sont le groupe d'utilisateurs le plus touché par l'exclusion numérique causant une « fracture numérique générationnelle » ;

Considérant que le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP), qui accompagne des seniors parisiens aux faibles revenus et souvent isolés, doit faciliter l'accès numérique pour les aînés parisiens fréquentant les structures seniors du CASVP ;

Considérant qu'une seule structure senior du 17ème appartenant au CASVP, la Résidence des Ternes, est équipée d'un accès au WIFI, souvent capricieux ;

Considérant que, malgré deux vœux demandant un diagnostic sur l'accès au WIFI dans les structures seniors et l'installation d'un dispositif temporaire comme un routeur ou une box dans les clubs, l'installation du WIFI reste au point mort ;

Considérant que les associations d'aide numérique aux seniors financées par la Conférence des financeurs rencontrent des difficultés à former les usagers pendant l'année en raison des besoins d'accès au WIFI dans les clubs ;

Geoffroy Boulard, Hélène Jacquemont et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Déploie le WIFI dans toutes les structures seniors gérées par le CASVP du 17e arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement ;

**DÉLIBÈRE :**

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024047

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION N° 17-24-186**

**OBJET : V172024048** Vœu relatif à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et la pérennisation d'une offre d'animations culturelles et sportives pendant la période estivale

Vœu présenté par Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Athénaïs de la Morandière et les élus de la majorité d'arrondissement ;

Considérant le nombre de familles ne partant pas en vacances, ainsi que les séniors restant à Paris durant l'été ;

Considérant le rôle essentiel joué par nos acteurs de la vie culturelle et la richesse de notre tissu associatif notamment dans le secteur sportif et leur besoin de visibilité pour élargir leurs publics ;

Considérant le succès populaire des sites de festività de proximité pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

Considérant que plus de 178 000 visiteurs sont venus au Parc Martin Luther-King entre le 26 juillet et le 8 septembre 2024, période de programmation couvrant la période des jeux olympiques, d'inter-jeux et des jeux paralympiques ;

Considérant que ces lieux de proximité ont largement concouru à l'animation de la vie locale pendant la période estivale et ont eu comme effet non négligeable d'encourager la pratique sportive ;

Geoffroy Boulard, Alix Bougeret, Athénaïs de la Morandière et les élus de la majorité d'arrondissement émettent le vœu que la Ville de Paris :

- Envisage avec la participation des Mairies d'arrondissement la pérennisation des sites de festività de proximité pendant la période estivale par une offre d'animations culturelles et sportives ;
- Permette le maintien de certains équipements des sites de festività afin d'encourager la pratique sportive en autonomie et en plein air des habitants et la visibilité des associations culturelles et sportives de l'arrondissement.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu V172024048

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION N° 17-24-187**

**OBJET : VI72024038** Vœu relatif à l'exonération de droits de terrasses des commerces affectés par les travaux de voirie

Vœu présenté par Bertrand LAVAUD ;

Considérant la multiplication des travaux de voirie à Paris, due en partie à la préparation de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 ;

Considérant la nécessité de soutenir le commerce de proximité dans un contexte économique morose et face à la concurrence accrue de la vente en ligne ;

Considérant que le 17<sup>ème</sup> arrondissement a été particulièrement affecté par divers travaux de voirie ces dernières années : prolongement du tramway T3b jusqu'à la Porte Dauphine et réfection de la Porte Maillot ;

Considérant que de nombreux commerçants ont été affectés par ces travaux de voirie, tout en continuant à verser leurs droits de voirie, quand bien même certains ne pouvaient exercer leur droit de terrasse ou d'étalage ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud, la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Propose une procédure simple et rapide pour permettre aux commerçants affectés par des travaux de voirie de bénéficier d'une exonération ou d'une réduction de leurs droits de voirie.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À l'unanimité, avis favorable est donné au Vœu VI72024038

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 36

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 0

## **DELIBERATION N° 17-24-188**

**OBJET : VI72024039** Vœu relatif à la gestion de la propreté et du tri des déchets lors des Jeux olympiques et paralympiques

Vœu présenté par Bertrand LAVAUD ;

Considérant que les carences récurrentes dans le domaine de la propreté affectent tant la qualité de vie et la santé des Parisiennes et des Parisiens que l'attractivité de la ville de Paris ;

Considérant que le dispositif déployé en matière de nettoyage des sites olympiques et paralympiques a été efficace et qu'à cet égard il convient de rendre hommage à la mobilisation exceptionnelle des agents d'entretien ;

Considérant que, bien que sujet à des contraintes spécifiques, cet événement doit nous permettre de tirer des enseignements clairs permettant d'améliorer durablement la gestion de la propreté des rues de Paris ;

Considérant qu'il est nécessaire d'analyser les constats, les solutions retenues et les améliorations potentielles de manière holistique ;

Considérant que dans les objectifs du « Big bang de la proximité à Paris » s'inscrit un mouvement de réorganisation des pouvoirs et des responsabilités de l'État vers la Ville de Paris et, à l'interne de la Ville, vers les arrondissements notamment via le déploiement d'une réforme sectorielle dans le domaine de la propreté ;

Sur proposition de Bertrand Lavaud, la Mairie du 17<sup>e</sup> arrondissement émet le vœu que la Mairie de Paris :

- Réalise et communique aux mairies d'arrondissement un bilan complet des actions menées pendant la période des jeux olympiques et paralympiques, une évaluation de leur efficacité et de leur éventuelle pérennisation ;
- Ce bilan pourra notamment porter sur :
  - l'organisation des équipes d'entretien, le recours additionnel aux prestataires ;
  - la mise en place de matériels spécifiques comme la présence de poubelles anti-nuisibles plus nombreuses, l'utilisation de vélos-cargos...
  - l'efficacité de la communication et de la signalétique adoptées en matière d'incitation au tri et à la réduction globale des déchets ;
  - le coût global de la mise en place des mesures nécessaires au maintien d'un haut niveau de qualité de l'entretien des rues de la capitale.

Le conseil d'arrondissement ;

Sur proposition de M. Geoffroy BOULARD, Maire du 17<sup>ème</sup> d'arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

À la majorité, avis favorable est donné au Vœu V172024039

Nombre de votants : 36 dont 4 pouvoirs écrits

Suffrages exprimés pour : 30

Suffrages exprimés contre : 0

Abstention : 6

DELIBERATION N° 17-24-144

OBJET : Adoption de la procédure d'urgence (172024017)

DELIBERATION N° 17-24-145

OBJET : Désignation du secrétaire de séance (172024018)

DELIBERATION N° 17-24-146

OBJET : Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2024 (172024021)

DELIBERATION N° 17-24-147

OBJET : 172024021 - Modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils des écoles.

DELIBERATION N° 17-24-148

OBJET : 172024022 Modification des représentants du conseil d'arrondissement au sein des conseils d'administration des collèges et lycées.

DELIBERATION N° 17-24-149

OBJET : 172024020 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025.

DELIBERATION N° 17-24-150

OBJET : 2024 DDCT 136 Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2025.

DELIBERATION N° 17-24-151

OBJET : 2024 DDCT 134 États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2025.

DELIBERATION N° 17-24-152

OBJET : 2024 DDCT 135 États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-Investissement 2025

DELIBERATION N° 17-24-153

OBJET : 2024 DAC 349 Subventions (100.000 euros) à 30 associations développant ou expérimentant des actions culturelles de proximité, et signature de 9 conventions.

DELIBERATION N° 17-24-154

OBJET : 2024 DAC 354 Subventions (1 800 euros) à deux associations au titre de l'action culturelle locale du 17e arrondissement

DELIBERATION N° 17-24-155

OBJET : 2024 DFPE 78 Subventions accordées (1 395 004 €) à 13 associations pour le fonctionnement de 16 accueils enfants parents à Paris et participation au financement des LAEP de la CAF dans les centres sociaux.

DELIBERATION N° 17-24-156

OBJET : 2024 DFPE 79 Subventions (85 000 euros) - et conventions - à huit associations pour leurs actions d'accompagnement des parents à l'ère du numérique dans les 13e, 14e, 15e, 16e, 17e, 19e et sur Tout Paris.

DELIBERATION N° 17-24-157

OBJET : 2024 DFPE 151 Multi-accueil municipal situé 59 rue Berzélius 17e – convention de transfert de gestion du domaine public entre Paris Habitat et la Ville de Paris

DELIBERATION N° 17-24-158

OBJET : 2024 DDCT 155 DFPE – Soutien aux réseaux de familles monoparentales dans les quartiers populaires - Subventions (100.000 euros) pour 7 associations (11e, 14e, 15e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements)

DELIBERATION N° 17-24-159

OBJET : 2024 DSOL 115 Transformations Olympiques – Transformations Olympiques – Subventions (87 800 euros) et conventions avec 8 associations dans le cadre du projet Bouge et Partage pour favoriser la pratique sportive des personnes en situation de handicap

DELIBERATION N° 17-24-160

OBJET : 2024 SG 61 Avenant n°1 à la convention d'occupation du domaine public entre la Ville de Paris et Equip pour la mise à disposition d'espaces permettant l'installation de casiers sportifs dans Paris

DELIBERATION N° 17-24-161

OBJET : 2024 DLH 224 Réalisation, 76 rue Dulong (17e) d'un programme d'acquisition-amélioration de 39 logements sociaux (20 PLA I - 12 PLUS - 7 PLS) par la RIVP - Subvention (1 153 692 euros)

DELIBERATION N° 17-24-162

OBJET : 2024 DDCT 157 Soutenir la rénovation des locaux des associations des quartiers populaires et améliorer l'accueil des publics (subventions d'investissement de 423 557 euros pour 5 projets associatifs)

DELIBERATION N° 17-24-163

OBJET : 2024 DEVE 78 Mise à disposition par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris du square situé au 17-23 rue Pierre Demours (17e) pour son ouverture au public – Convention de gestion

DELIBERATION N° 17-24-164

OBJET : 2024 DSOL 136 Subventions (420 682,00 euros) dans le cadre de 34 conventions pluriannuelles d'objectifs et 5 conventions annuelles avec les associations du réseau des centres sociaux et espaces de proximité

DELIBERATION N° 17-24-165

OBJET : 2024 DVD 110 Stationnement de surface – mesures d'ajustement

DELIBERATION N° 17-24-166

OBJET : 2024 DAE 123 Marchés découverts alimentaires – principe du renouvellement de la délégation de service public

DELIBERATION N° 17-24-167

OBJET : V172024045 Vœu relatif à une étude pour un marché découvert alimentaire de proximité dans le 17e - *Rattaché à la délibération 2024 DAE 123*

DELIBERATION N° 17-24-168

OBJET : 2024 DASCO 34 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (626 720 euros), subventions d'équipement (258 760 euros) et subventions pour travaux (191 858 euros)

DELIBERATION N° 17-24-169

OBJET : 2024 DASCO 35 Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (8 699 901 euros)

DELIBERATION N° 17-24-170

OBJET : 2024 DASCO 94 Subvention (30.000 euros) avec convention et (9.000 euros) avec l'association départementale des Pupilles de l'Enseignement Public de Paris (PEP-75)

DELIBERATION N° 17-24-171

OBJET : 2024 DASCO 36 Collèges publics imbriqués avec un lycée - Dotations initiales de fonctionnement 2025 (2 708 721 euros)

DELIBERATION N° 17-24-172

OBJET : 2024 DASCO 43 Subventions d'investissement (156.089 euros) à 14 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - édition 2023-2024

DELIBERATION N° 17-24-173

OBJET : 2024 DASCO 56 Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de la Ville de Paris (96 846 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

DELIBERATION N° 17-24-174

OBJET : 2024 DASCO 138 Collèges publics parisiens - Dotations de la Ville de Paris (1 399 395 euros) pour les actions éducatives des collèges publics au titre de l'année 2025

DELIBERATION N° 17-24-175

OBJET : 2024 DAC 435 Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Alexandre Glasberg au 38 rue de Tocqueville à Paris 17e

DELIBERATION N° 17-24-176

OBJET : 2024 DJS 116 Attribution de la dénomination Just Fontaine au stade de la Porte d'Asnières situé 17 avenue de la Porte d'Asnières (17ème)

DELIBERATION N° 17-24-177

OBJET : 2024 DJS 117 Attribution de la dénomination Renée Garilhe au Gymnase Courcelles, situé 211 rue de Courcelles (17ème)

DELIBERATION N° 17-24-178

OBJET : 2024 DJS 118 Attribution de la dénomination Marjorie Gestring à la piscine Champenret, située 36 boulevard de Reims, (17ème)

DELIBERATION N° 17-24-179

OBJET : V172024040 Vœu relatif à la mise en place d'une alternative végétarienne dans les restaurants administratifs de l'Association Sociale en faveur des Personnels de la Ville de Paris

DELIBERATION N° 17-24-180

OBJET : V172024041 Vœu relatif à la coordination institutionnelle des expulsions de locataires de logements sociaux condamnés pour des faits délictuels de nature à nuire la tranquillité des résidents

DELIBERATION N° 17-24-181

OBJET : V172024043 Vœu relatif à l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Pierre DAC (1893-1975), humoriste, comédien et résistant, au 3 rue Théodore de Banville dans le 17e arrondissement

DELIBERATION N° 17-24-182

OBJET : V172024042 Vœu relatif au passage à 50km/h du boulevard Périphérique

DELIBERATION N° 17-24-183

OBJET : V172024044 Vœu relatif au programme Embellir Votre Quartier 4

DELIBERATION N° 17-24-184

OBJET : V172024046 Vœu relatif à l'installation d'une vélo-station dans le quartier de la Porte Maillot

DELIBERATION N° 17-24-185

OBJET : V172024047 Vœu relatif à l'accès au WIFI dans les clubs seniors du 17e arrondissement

DELIBERATION N° 17-24-186

OBJET : V172024048 Vœu relatif à l'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et la pérennisation d'une offre d'animations culturelles et sportives pendant la période estivale

DELIBERATION N° 17-24-187

OBJET : V172024038 Vœu relatif à l'exonération de droits de terrasses des commerces affectés par les travaux de voirie

DELIBERATION N° 17-24-188

OBJET : V172024039 Vœu relatif à la gestion de la propreté et du tri des déchets lors des Jeux olympiques et paralympiques

Procès-verbal de la séance du **24 SEP. 2024**

M. Geoffroy BOULARD  
Maire du 17<sup>ème</sup> arrondissement



M. Karim ZIADY,  
Conseiller du 17<sup>e</sup> arrondissement, secrétaire de  
séance

